

DECISION D26.10.20 - 33

Objet : Budget bois – Prestation d'exploitation forestière : abattage, façonnage de grumes et feuillus, débardage de grumes et feuillus et installation de chantier

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2026, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la mission confiée à l'ONF pour gérer la forêt municipale d'Arbois, mission qui intègre les appels d'offres et le suivi de l'exécution des marchés,

DECIDE

- **DE RETENIR** La Forestière des Moidons – 8 Rue de la bascule 39110 CHILLY sur SALINS, pour un montant de 13 176 € HT pour une prestation d'exploitation forestière : abattage, façonnage de grumes et feuillus, débardage de grumes et feuillus et installation de chantier

Arbois, le 20 octobre 2026

La Maire,



Valérie DEPIERRE